

LA ROTATION DES POSTES, AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

L'agent et l'agente du Service extérieur souscrivent au principe de la rotation des postes, et ils sont donc appelés à exercer leurs fonctions tout aussi bien à Ottawa que dans les missions du Canada à l'étranger. Certains d'entre eux passent de la moitié aux deux tiers de leur vie professionnelle à travailler et à vivre à l'étranger. Et, si la perspective de se déplacer d'une affectation à l'autre semble, aux yeux de bien des gens, stimulante et séduisante, la réalité peut s'avérer tout autre, et devenir une grande source de stress tout autant pour les agents eux-mêmes que pour les membres de leur famille. La souplesse et l'adaptabilité apparaissent dès lors comme des qualités essentielles pour faire face à de tels changements de milieu de travail et d'environnement, et aux frustrations et chocs culturels qu'ils risquent d'engendrer.

LE CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

Les nouvelles recrues s'installent d'abord à Ottawa, où elles suivront des cours et participeront à des stages de formation en milieu de travail. Ces programmes de formation, qui diffèrent selon la profession envisagée, durent de un à quatre ans. Les recrues apprennent alors, si besoin est, l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, tout en suivant un tronc commun de cours offerts par l'Institut canadien du service extérieur. Elles doivent parfois aussi se familiariser, dans le cadre d'un programme de formation préalable à l'affectation, avec les langues étrangères pertinentes. La première affectation à l'étranger durera, pour sa part, de deux à quatre années, au terme desquelles, le plus souvent, les agents rentreront à Ottawa ou seront mutés à un autre poste à l'étranger.